

● (1550)

Ma suggestion au ministre, au sujet d'une crise ou d'une situation urgente, comme il dit, c'est que si une telle situation exigeait une réunion de la Commission sans avis préalable à ses membres, une séance subséquente devrait avoir lieu pour ratifier les décisions de la Commission lors de la réunion sans avis préalable. C'est la solution bien simple qui s'impose, monsieur l'Orateur.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, je pense que les 24 heures, ou à peu près, conviendraient selon le mode suggéré par le député. S'il veut bien y songer, nous pourrions peut-être reporter cette motion-ci et passer à la suivante.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, sous réserve de ce que mon collègue des Territoires du Nord-Ouest pourrait dire, je consens volontier à ce que mon amendement soit modifié mais comme je ne peux le faire moi-même, mon collègue le pourrait peut-être, en remplaçant les mots « quatre jours francs » par « 24 heures ».

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques commentaires à faire sur l'amendement à l'étude. Le comité a examiné le bill sur la Commission de l'énergie durant presque tout l'hiver, on y a consacré beaucoup de temps et présenté de nombreuses instances. Le but ou l'objectif de l'amendement présenté par le député du Yukon (M. Nielsen) est bon en soi, mais, à l'instar de certains aspects du bill, je crois qu'il ne va pas assez loin.

Mais je ne voudrais pas ajouter de nouvelles restrictions ni rendre le processus encore plus difficile en insérant des règlements comme ceux qui contiennent l'amendement à l'étude. Tout dépendrait, je pense, des membres de la Commission. Je puis vous assurer que les habitants du Nord qui seraient désignés comme membres, ne toléreraient pas que l'on tienne des séances sans qu'ils y assistent, et le cas échéant, il se répandraient en lamentations bruyantes.

M. Nielsen: Supposons qu'on ne les prévienne pas?

M. Firth: Je suis d'avis que cette difficulté peut être surmontée en fixant des dates régulières pour les réunions, par exemple le premier lundi de chaque mois, de sorte que la date des réunions puisse être connue. Les réunions régulières pourraient également se tenir dans des endroits réguliers. De plus, je pense que l'amendement serait restrictif en cas d'urgence. Je ne crois donc pas réellement que cette disposition s'impose. Je pense que le simple bon sens et de saines pratiques parlementaires exigent que les membres soient prévenus à temps, et la date des réunions serait certainement connue si elles se tenaient à intervalle régulier. Grâce au système amélioré des communications dans le Nord, on peut rejoindre les gens dans les 24 heures. Je n'aimerais pas pour ma part que l'on inscrive trop de restrictions dans la loi, et c'est pourquoi je me prononce contre l'amendement.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais parler de l'amendement proposé par le député du Yukon (M. Niel-

Commission d'énergie du Nord—Loi

sen), en réponse à ce que vient de dire le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth).

Comme le savent peut-être certains députés, mes antécédents familiaux liés au Yukon remontent à plus de 70 ans, et je connais bien les sentiments des gens du Nord au sujet de ce genre de question délicate. Quoique l'on fasse quand on institue une commission chargée de représenter le gouvernement fédéral dans les Territoires, les habitants considèrent toujours les membres de la commission comme des employés du ministre et du gouvernement central. Chaque fois qu'il arrive qu'ils ne sont pas invités, ils estiment que c'est parce qu'ils ne faisaient pas partie de ce milieu restreint dont la commission tient à voir les représentants assister à ses réunions. Je pense que le ministre serait bien avisé de donner une attention favorable, comme je sais qu'il l'a fait, à cet amendement proposé par le député du Yukon. Cela, non seulement pour être au-dessus de tout soupçon, mais également pour paraître au-dessus de tout soupçon.

Sachant à quel point les gens du Grand Nord sont sensibles à tout ce que nous faisons ici, de crainte qu'ils ne considèrent cette mesure du gouvernement fédéral comme visant à restreindre leurs aspirations au statut provincial, j'aimerais qu'on évite de jeter plus d'huile sur le feu. À mon avis, nous pourrions le faire par un simple amendement qui reprendrait le texte de la loi originale, soit qu'un quorum devrait consister en ceci ou cela. Nous devrions préciser ce qui constitue un quorum et prévoir un préavis de 24 heures. Je ne crois pas que cela puisse nuire à la convocation d'une réunion d'urgence.

Je termine en déclarant que l'issue des élections qui se tiennent aujourd'hui en Alberta dépendra d'un problème semblable. Il remonte à l'époque où le Parlement du Canada, en 1905, ratifiait la décision de créer les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan sans donner à leurs citoyens le contrôle de leurs ressources. C'est ce qui explique leur aliénation depuis lors. Le Parlement, en 1905, aurait pu éviter cet état de chose en faisant preuve d'un peu de considération envers eux. La situation alors est comparable à celle qui existe aujourd'hui dans le Grand Nord.

Je me contente de rappeler ce fait politique aux députés pour insister sur le fait qu'il ne faut pas jeter d'huile sur le feu. Les habitants du Grand Nord attendent depuis des années que la région se développe et ils attendent d'avoir l'occasion de constituer leur gouvernement provincial afin de pouvoir gérer eux-mêmes leur ressources; le ministre doit être très prudent. Tout amendement qui ôte aux gens du Grand Nord l'idée qu'ils sont dominés par le gouvernement d'Ottawa ou par le ministre serait très utile. Même si le Parlement peut corriger ses erreurs 25 ou 30 ans plus tard, il doit d'abord éviter de les commettre s'il peut le faire grâce à un simple amendement.

La réponse que le ministre a donnée au député est la bonne. Je ne conteste pas l'opinion du député des Territoires du Nord-Ouest dans une situation normale, mais la situation n'est pas normale dans le Nord. Les habitants de cette région sont aussi sensibles que des chats à une certaine époque de l'année; c'est une chose à ne pas oublier. Le ministre s'épargnerait un tas d'ennuis s'il prenait des mesures pour empêcher la situation de s'envenimer, car je sais qu'il ne faut pas grand-chose pour que les choses se gâtent.